

REMUNERATION DES DIRIGEANT MANDATAIRES SOCIAUX

Ecully, le 7 septembre 2009,

Lors de sa réunion en date du 7 septembre 2009, le conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé.

Le conseil d'administration considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de CYBERDECK et remarque que la plupart de ces recommandations sont déjà mises en oeuvre.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la Directive de l'Union Européenne 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code de gouvernement d'entreprise recommandé par l'AFEP/MEDEF est celui auquel se référera la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

A propos de Cyberdeck

Créée en 1998, Cyberdeck est leader en France des solutions de bornes interactives. Elle conçoit et commercialise d'une part, des offres matériels et logiciels innovantes auprès des groupes industriels et tertiaires, des services publics, de l'administration et d'autre part, des offres packagées (matériel, logiciel, service et contenu de bases de données) auprès de la Grande Distribution.

Cyberdeck est cotée au compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris (Code ISIN : FR0004154151). Des informations complémentaires sur la société et ses produits sont disponibles sur www.cyberdeck.com

Contact : Direction financière - 04 78 66 74 00 – df@cyberdeck.com